

י  
ר  
מ  
ט  
ו



# LA LETTRE HEBDOMADAIRE DE DEBORAH

Publié par **פרחי שושנים**  
**PIRKHE CHOCHANIN**  
Une réalisation de  
Chema Yisrael Torah Network

basé sur les cours donnés par  
**RABBI DOVID  
OSTROFF chelita**  
développés par le groupe  
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

י  
ר  
מ  
ט  
ו

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav A.Sénior de Créteil

[www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)**Chabbath Vayakhel****5768****1<sup>er</sup> Mars 2008****Volume VI – Lettre 20****24 Adar I 5768***Hil'hoth 'Hol Hamoed***Peut-on plier des vêtements 'Hol Hamoed ?**

Il est permis de plier librement des vêtements, 'Hol Hamoed, même si cela n'est permis Chabbath, que sous certaines conditions. Il ne s'agit pas d'une *melé'beth ouman* (travail de spécialiste) et il est par conséquent permis de plier des vêtements dont on aura besoin 'Hol Hamoed ou Yom Tov.<sup>1</sup>

**On ne peut donc plier que des vêtements qui seront portés 'Hol Hamoed ou Yom Tov ?**

Seuls les vêtements qui doivent être portés 'Hol Hamoed ou Yom Tov peuvent être pliés. Toutefois, si ranger les vêtements avec soin dans un placard peut apaiser la maîtresse de maison, il sera permis de le faire car il s'agit alors d'un *tsoré'h hamoed* (besoin de la fête).

**Peut-on repasser des vêtements 'Hol Hamoed ?**

Avant d'aborder ce sujet, il est important de noter que toute lessive est interdite 'Hol Hamoed sauf dans certains cas que nous allons B"H expliquer plus loin.

Il n'est permis 'Hol Hamoed de repasser que les vêtements dont on aura besoin 'Hol Hamoed ou Yom Tov.<sup>2</sup> Repasser n'étant pas une *melé'beth ouman* est permis en cas de *tsoré'h hamoed*.<sup>3</sup> Par contre, amidonner ou faire des plis permanents devient une *melé'beth ouman* interdite.<sup>4</sup>

**Peut-on laver des vêtements 'Hol Hamoed ?**

Selon le *Choul'han Arou'h*, il est interdit de laver des vêtements 'Hol Hamoed et le *Michna Beroura* ajoute<sup>5</sup> que cela ne doit pas nous empêcher de porter des vêtements propres pour honorer le Yom Tov, qui suit 'Hol Hamoed. Si l'on avait permis de laver son linge 'Hol Hamoed, étant donné que Erev (la veille de) Yom Tov est souvent très agité, on aurait pu être tenté de porter n'importe quels vêtements et de les laver 'Hol Hamoed. C'est pourquoi 'Hazzal ont interdit toute lessive 'Hol Hamoed.

C'est la même idée qui préside à l'interdiction de se couper les cheveux ou de se raser.

**Où est-il écrit qu'il faut mettre de beaux vêtements propres Yom Tov ?**

Le *passouk* (verset) rapporte que Yom Tov est מקרא קדש (convocation sainte) et selon 'Hazzal, il convient de le 'sanctifier' par la bonne chaire, la boisson et des vêtements propres.

**On comprend le lien entre la sainteté et les habits propres, mais la nourriture et la boisson?**

On peut l'expliquer de différentes manières.

Sainteté signifie séparation et différence. Nous disons que *Hachem* est Saint parce qu'il est séparé de toute chose et ne peut être associé à quoi que ce soit que nous puissions appréhender. De même, notre nourriture et la manière dont nous la consommons doivent être différentes par rapport aux autres jours.

Plus profondément, la nourriture que nous consommons *Chabbath* et *Yom Tov* est aussi comparée à la nourriture du *mizbea'h* (autel). *Chabbath* et *Yom Tov* appartiennent à des domaines bien plus élevés spirituellement que les jours ouvrables et nous mangeons, comme si nous étions à la table de *Hachem*.<sup>6</sup>

### Qu'est-ce qui est inclus dans le issour (interdit) de faire la lessive 'Hol Hamoed ?

A la base, tout.<sup>7</sup> On ne peut pas laver 'Hol Hamoed pour les derniers jours de *Yom Tov*, même si l'on n'a plus de vêtements propres. On ne peut pas davantage demander à un non juif de le faire, même gratuitement, ni à un juif qui a besoin d'argent pour assurer les dépenses de *Yom Tov*.<sup>8</sup> Il n'est pas plus autorisé de laver à la main qu'en machine et le manque de temps en raison d'un programme surchargé la veille de *Yom Tov* ne saurait constituer une excuse pour déroger à cet interdit.

### N'ayant plus de chemise propre pour Yom Tov, je ne peux aller à la schul. Puis-je la laver?

Selon les *Poskim*, il est préférable, dans la mesure du possible et si la dépense n'est pas trop importante, d'acheter une autre chemise, plutôt que de la laver.<sup>9</sup>

### Puis-je laver les serviettes de toilette pour les mains, si elles sont toutes sales ?

'*Hazal* ont permis de laver du linge qui se salit constamment, parce que la raison de la susdite *gezeira* (décret) ne s'applique pas. Comme déjà mentionné, '*Hazal* n'ont pas voulu que nous comptions sur une lessive de 'Hol Hamoed, même si nos vêtements doivent être fraîchement nettoyés pour *Yom Tov*. Cela ne s'applique pas au linge qui s'utilise constamment et se salit rapidement, dans la mesure où, même si nous l'avons lavé avant *Yom Tov*, il s'est sali et doit être relavé pendant 'Hol Hamoed.

### Qu'est-ce qui entre dans cette catégorie ?

Les vêtements de bébés et d'enfants peuvent être lavés 'Hol Hamoed parcequ'ils se salissent constamment.<sup>10</sup> On peut les laver en machine et même plusieurs de ces vêtements à la fois.<sup>11</sup> Selon le *Aro'h Ha Choul'Han*,<sup>12</sup> il est également permis de laver des vêtements d'enfants en public parce que chacun sait et voit que ce sont des vêtements d'enfants et il n'y a pas lieu de craindre que quelqu'un pense que l'on fait une lessive normale, 'Hol Hamoed. De nos jours, puisque *B"H*, nous n'avons plus besoin de laver le linge dans une rivière, cela s'applique pour ceux qui le séchent dehors au soleil.

[1] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:56

[2] *Siman* 541:3 Rama

[3] *Michna Beroura siman* 541:9

[4] *Michna Beroura siman* 541:8 & *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:56

[5] *Siman* 534:1

[6] Ces belles explications se trouvent dans *Netivoth Chalom (Slonimer Rebbe)* vol II & *Chabbath et Nefech Chimchon (Rav Pinkus zatsal) Chabbath*

[7] Nous verrons plus tard, ce qui n'est pas inclus dans le *issour*

[8] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:63

[9] Rav Chlomo Zalman Auerbach *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66 note de bas de page 240 & les *tikounim* vol III

[10] *Siman* 534:1

[11] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 66:64

[12] *Siman* 534:7

### Sujets de réflexion

Peut-on ajouter des vêtements usuels à la lessive autorisée ?

Que peut-on aussi inclure dans le *héter* (permission) de laver du linge 'Hol Hamoed ?

Peut-on laver des draps pour un hôtel ?

Celui qui voyage immédiatement après *Yom Tov* doit-il emporter du linge sale ?

Réponses la semaine prochaine

### Un mot sur la *paracha Vayakhel*

"Et Betsalel fabriqua le Aron (l'Arche) ..." (*Chemoth Exode* 37:1)

Le *Méche'h Ho'hma* remarque que le nom de Betsalel est spécifiquement associé à la construction du *Aron* ?

Il explique que tous les autres ustensiles furent par la suite refaits par d'autres, que ce soit pour le 1<sup>er</sup> ou pour le second Temple et il ajoute que quelqu'un les fabriquera à nouveau, lors de la construction du 3<sup>ème</sup> *Beth-Hamikdach*.

Le *Aron* constitue la seule exception. En effet, le *Aron* fabriqué par Betsalel fut caché après la destruction du 1<sup>er</sup> Temple, ne réapparut pas dans le Second mais reprendra sa place dans le 3<sup>ème</sup> *Beth-Hamikdach*.

### A la mémoire de Guitel bath 'Houdel Halévy (26 Adar II)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4, rue des Archives 94000 - CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: [deborah-guitel@club-internet.fr](mailto:deborah-guitel@club-internet.fr) site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'attention d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter mais déposer dans une **Gueniza**